

VILLE DE
BRUYERES



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2018 à 20 h 00

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

L'an deux mille dix-huit

Le cinq juillet à vingt heures.

présents : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

votants : 23

à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Juin 2018

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Michèle CLAUDEL, Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Mmes Sylvie VALENCE, Erika DELOY, M. Paulo BATISTA, Mme Marie-Dominique GARNIER, M. François VIRY, Mme Nadine MOULIN, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY, Jean-Albert HABY, Mme Céline LECOMTE

Ont donné pouvoir : Mme Delphine GREVISSE à Mme Sylvie VALENCE, M. Pascal SONRIER à Monsieur Joseph MORIN, Mme Stéphanie SANCHEZ à M. Philippe GERMAIN, Mme Michèle PELTIER à M. Martial HILAIRE

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

* Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

- Le renouvellement d'un contrat de mise à disposition d'emballages de gaz pour une durée de 3 ans avec la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE – 6 rue Cognacq Jay – 75007 PARIS. Ce contrat a été signé le 26/03/2018 pour une durée de 3 ans à compter du 1er Mai 2018. Le prix de la location est fixé à 216 € TTC pour la durée du contrat.
- Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FSIL aux taux le plus élevé que possible pour des travaux d'aménagement et de sécurité prévus Rue Pasteur conjointement avec VOSGELIS. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 95.507,66 € HT. Ces travaux sont réalisés en partenariat avec VOSGELIS, bailleur privé social. Le commencement de réalisation de l'opération est prévu en Juillet 2018.
- Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges au taux le plus élevé que possible pour des travaux sur divers bâtiments communaux prévus notamment à la salle des fêtes, aux ateliers des services techniques municipaux, à l'Eglise, dans les écoles maternelle et primaire Jean Rostand, dans le bâtiment occupé par le RASED/CMS et sur le local des toilettes publiques. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 150.627,27 € HT. Le commencement de réalisation de l'opération est prévu au 2ème Semestre 2018.
- Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges au taux le plus élevé que possible pour des travaux sur divers équipements communaux prévus notamment à la salle polyvalente, au terrain multisports et au stade. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 48.908,90 € HT. Le commencement de réalisation de l'opération est prévu au 2ème Semestre 2018.
- Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes. Le montant de la cotisation 2018 s'élève à 700 €.
- Le renouvellement de l'adhésion au CAUE des Vosges, organisme qui a pour mission de promouvoir dans le département, la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le CAUE est un service d'information, de sensibilisation et de conseil. La participation financière s'élève à 269.79 €, la cotisation étant de 0.85 € pour 10 habitants.
- La passation d'un avenant n° 15 avec le Syndicat Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets (SICOVAD) afin d'actualiser le tarif de la redevance spéciale annuelle. Cet avenant fixe cette redevance à 3366.00 € TTC pour l'année 2018.
- Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges au titre de l'aménagement global de voirie communale au taux le plus élevé que possible sur les années 2019 et 2020. L'aménagement de la place Henri Thomas consiste à adapter la circulation aux abords des bâtiments publics et du collège Charlemagne, à réorganiser les espaces de stationnement et les déplacements des piétons et des élèves en toute sécurité. Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève à 852.678,00 € HT.
- Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé que possible sur les années 2019 et 2020. L'aménagement de la place Henri Thomas consiste à adapter la circulation aux abords des bâtiments publics et du collège Charlemagne, à réorganiser les espaces de stationnement et les déplacements des piétons et des élèves en toute sécurité. Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève à 852.678,00 € HT.
- Une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif DIRIGE. L'aménagement de la place Henri Thomas consiste à adapter la circulation aux abords des bâtiments publics et du collège Charlemagne, à réorganiser les espaces de stationnement et les déplacements des piétons et des élèves en toute sécurité. Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève à 852.678,00 € HT.
- Une demande de subvention auprès du Département des Vosges au titre des amendes de police – dossier n° 1. L'aménagement de la place Henri Thomas consiste à adapter la circulation aux abords des bâtiments publics et du collège Charlemagne, à réorganiser les espaces de stationnement et les déplacements des piétons et des élèves en toute sécurité. Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève à 852.678,00 € HT.

*** Finances - Effacement de dettes – N°2018-55**

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 13 Octobre 2016 reçu le 25 Mai 2018, Monsieur le Trésorier demande l'effacement de dettes d'un montant de 14,77 € en 2012 et 58,94 € en 2013 (Budget de l'Eau) suite à une ordonnance portant homologation de recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 30 Octobre 2014.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande de Monsieur le Trésorier en date du 13 Octobre 2016 reçue le 25 Mai 2018,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'effacement de dettes de 14,77 € en 2012 et 58,94 € en 2013 (Budget de l'Eau).

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement à l'article 6542 de cette somme sur l'exercice 2018 du Budget de l'Eau.

*** Finances – Subventions municipales – N°2018-56**

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative, expose aux membres du Conseil Municipal que les différentes propositions d'attribution des subventions municipales pour l'année 2018 ont été abordées en Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018.

Il précise que la Commission Vie Associative a émis un avis favorable sur ces propositions d'attribution.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces attributions de subventions municipales pour 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux Associations ci-après désignées :

	ASSOCIATIONS	2018
SPORTIVES	ENTENTE ATHLETIC PAYS DE BRUYERES (ATHLETISME)	734 €
	BADMINTON	600 €
	SMB HANDBALL	1 348 €
	AMICALE CYCLOTOURISME DES HAUTES VOSGES	113 €
	JUDO	669 €
	ESPERANCE	1 786 €
	TAEKWONDO	851 €
	TRIATHLON	400 €
	PETANQUE	151 €
	Total ASSOCIATIONS SPORTIVES	6 652 €
LOISIRS		
	CLUB VOSGIEN	350 €
	AMIS DU SCRABBLE DE L'AVISON	310 €
	Total ASSOCIATIONS LOISIRS	660 €

DIVERSES	CROIX ROUGE	550 €
	LES BONS LOHIS	600 €
	ASSOCIATION AU CLAIR DE CALLUNES	200 €
	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €
	ASSOCIATION FAMILIALE DE BRUYERES	250 €
	ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL	400 €
	LES AMIS DE LA SANTE DES VOSGES	100 €
	COS VILLE	9 270 €
	Total ASSOCIATIONS DIVERSES	11 470 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	MUSIQUE MUNICIPALE	5 600 €
	BRUYERES TRIATHLON DUATHLON	200 €
	COMPAGNIE DES JOLI(E)S MOMES	200 €
	Total SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 000 €
	TOTAL GENERAL	24 782 €

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

*** Finances – Subvention municipale – « SMB FOOT » – N°2018-57**

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative, expose aux membres du Conseil Municipal que les différentes propositions d'attribution des subventions municipales pour l'année 2018 ont été abordées en Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018.

Il précise que la Commission Vie Associative a émis un avis favorable sur ces propositions d'attribution.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention municipale à l'association « SMB FOOT » pour 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative, Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER, à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul MENIA, n'ayant pas pris part à délibération ni au vote, la subvention de 3367 euros à l'Association « SMB FOOT ».

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

*** Finances – Subvention municipale – « ATHLETIC CLUB » – N°2018-58**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les différentes propositions d'attribution des subventions municipales pour l'année 2018 ont été abordées en Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018.

Il précise que la Commission Vie Associative a émis un avis favorable sur ces propositions d'attribution.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention municipale à l'association « ATHLETIC CLUB » pour 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER, à l'unanimité, Monsieur Roger ELANDALOUSSI et Madame Françoise FRISONROCHE, n'ayant pas pris part à délibération ni au vote, la subvention de 852 euros à l'Association « ATHLETIC CLUB ».

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

*** Finances – Subvention municipale – ASSOCIATION « CROQ'ARTS » – N°2018-59**

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative, expose aux membres du Conseil Municipal que les différentes propositions d'attribution des subventions municipales pour l'année 2018 ont été abordées en Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018.

Il précise que la Commission Vie Associative a émis un avis favorable sur ces propositions d'attribution.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention municipale à l'association « CROQ'ARTS » pour 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative du Jeudi 7 Juin 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Vie Associative,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER, à l'unanimité, Madame Françoise FRISONROCHE et Madame Michèle CLAUDEL, n'ayant pas pris part à délibération ni au vote, la subvention de 300 euros à l'Association « CROQ'ARTS ».

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

*** Finances – Participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelle et primaire Jeanne d'Arc – Année scolaire 2017/2018 * N°2018-60**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 22 Juin 2017, le Conseil Municipal avait fixé la participation au fonctionnement des écoles maternelle et primaire Jeanne d'Arc à 29 131,38 € (73 élèves x 399,06 €) pour l'année scolaire 2016/2017.

Il indique que pour l'année scolaire 2017/2018, l'effectif communiqué par l'établissement est de 82 bruyérois.

Il précise que les dépenses moyennes sur 2017/2018 par élève de primaire s'élèvent à 385,82 €. Le montant de la participation serait de 31.637,24 €.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu sa délibération en date du 22 Juin 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer la participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelle et primaire Jeanne d'Arc à 31 637,24 €.

PRECISE que cette dépense est inscrite au Chapitre 65 - Article 6554 du Budget Primitif 2018-Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

*** Finances - Mutualisation des repas avec le Collège de Bruyères – N°2018-61**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'année dernière, la Commune a passé un marché de prestation de service restauration avec la Société ELIOR pour une année renouvelable. Cette prestation ne répond pas toujours aux exigences du cahier des charges proposé dans le marché (quantité, qualité des produits...).

Il indique que la municipalité ne souhaite pas repartir avec cette société de restauration et envisage une mutualisation avec le Collège de Bruyères afin d'offrir aux élèves de primaire une restauration de qualité et de proximité.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention du collège Charlemagne,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention de mutualisation d'accueil d'élèves du premier degré au service de restauration du collège Charlemagne de Bruyères.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** Travaux – Passation d'une convention pour une opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques avec Orange – N°2018-62**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie effectués par la Commune rue du Gai Logis, Orange souhaite procéder à des opérations d'enfouissement de réseaux aériens du « Chemin des Grandes Fourrières ».

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention d'Orange,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention pour une opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques avec Orange.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** Travaux – Passation d'une convention FCTVA avec le Département des Vosges – N°2018-63**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du carrefour des routes départementales 44 et 44G, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges propose de passer une convention avec la Commune de Bruyères ayant pour objet l'autorisation à exécuter les

travaux d'aménagement de trottoirs, par la collectivité sur le domaine routier du Département des Vosges à l'emplacement désigné ci-après :

Le long de la RD 44 Avenue De Lattre de Tassigny entre les PR 36+490 et 36+550.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention du Conseil Départemental des Vosges,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention FCTVA pour l'occupation du domaine public routier départemental avec le Département des Vosges concernant les travaux d'aménagement de trottoirs, dépose et pose de bordures, de reconstruction de structures de chaussée et l'engazonnement le long de la RD 44 entre le PR 36+490 et 36+550.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** Urbanisme – Acquisition de terrain appartenant à M. et Mme CHONAVEY – N°2018-64**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une création de parking aux abords du cimetière, la Municipalité a pris contact avec M. et Mme CHONAVEY, propriétaires de trois parcelles cadastrées section AC n° 262, 268 et 315 pour une superficie totale de 1.180 m2.

Il précise qu'un premier contact a été établi leur demandant s'ils souhaitaient vendre une seule parcelle. Ces derniers n'ont accepté de vendre qu'à la condition que la Commune prenne la totalité des trois parcelles leur appartenant.

Il indique que le prix de la cession serait de 20.000 € pour l'ensemble.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'acquérir trois parcelles cadastrées section AC n° 262, 268 et 315 pour une superficie totale de 1.180 m2 et appartenant à M. et Mme CHONAVEY.

FIXE le prix à 20.000 €.

CHARGE Maître Petitgenet, Notaire, pour la rédaction de l'acte à intervenir.

PRECISE que tous les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

*** Urbanisme – Instruction des autorisations d'occupation des sols par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges – N°2018-65**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 Mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations d'occupation des Sols aux services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Cette convention d'adhésion, initialement établie pour une durée de trois ans, est arrivée à expiration le 1^{er} Juillet 2018.

Il précise que par courrier en date du 22 Mai dernier, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a transmis une nouvelle convention.

Il invite donc le Conseil Municipal à décider de renouveler l'adhésion au service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols avec la Communauté d'Agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R423-15,

Vu la délibération du 30 mars 2015,

Vu le projet de convention de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités relatives à l'instruction des dossiers communaux des autorisations d'occupations des sols par les services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et tous documents relatifs à cet effet.

*** Service Jeunesse – Projet Educatif Territorial (PEDT) – N°2018-66**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé de la Jeunesse, rappelle que par délibération en date du 12 Avril 2018, la Commune de Bruyères a renouvelé son contrat « enfance jeunesse » (CEJ) avec la CAF des Vosges. Les activités extrascolaires, périscolaires, et la crèche sont incluses dans ce contrat permettant à la collectivité d'obtenir des prestations de service de la CAF.

Il précise que le PEDT doit se construire en cohérence avec le contrat « Enfance Jeunesse ». C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Ce projet formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il indique que ce renouvellement de PEDT reprend la semaine à 4 jours et les activités liées au temps d'accueil mises en place depuis Septembre 2017.

Il invite donc le Conseil Municipal à approuver le Projet Educatif Territorial et à autoriser Monsieur le Maire à le signer conjointement avec la DDCSPP, le DASEN par délégation du recteur et la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 12 Avril 2018,

Vu le contrat « enfance jeunesse »,

Vu le Projet Educatif Territorial,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé de la Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Projet Educatif Territorial de la Commune de BRUYERES.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer conjointement avec la DDCSPP, le DASEN par délégation du recteur et la CAF et tous documents relatifs à ce dossier.

*** Personnel communal – Création d'un poste d'attaché territorial – N°2018-67**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de revitalisation du bourg-centre, convention signée avec Monsieur le Préfet des Vosges et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, la Commune s'est engagée à recruter un chargé de mission (poste subventionné sur trois ans à hauteur de 60 % conjointement par la Préfecture et le Département).

Il indique qu'il convient donc de créer un poste attaché ou ingénieur non titulaire à 35 h.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la convention signée avec Monsieur le Préfet des Vosges et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges concernant le projet de revitalisation du bourg-centre,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de créer un poste d'attaché non titulaire à 35 h à compter du 1^{er} Août 2018.

*** Personnel communal - Avancement de grade – N°2018-68**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé du personnel communal, expose aux membres du Conseil Municipal que pour permettre la nomination d'agents suite à des avancements de grade en promotion interne et pour permettre la mise à jour du tableau des effectifs, des modifications de postes suivantes sont proposées, à compter du 1^{er} Août 2018 :

Créations :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sur 22 heures

Suppression :

- 1 poste d'adjoint technique territorial sur 22 heures

Il invite donc les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le tableau des effectifs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, à compter du 1^{er} Août 2018, de la création et la suppression des postes suivant :

Créations :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sur 22 heures

Suppression :

- 1 poste d'adjoint technique territorial sur 22 heures

*** Personnel communal - Règlement de formation – N°2018-69**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé du personnel, rappelle que par délibération n° 2016-62 du 31 Août 2016, le Conseil Municipal a adopté le plan de formation de la Commune de Bruyères.

Il indique que depuis le 27 février dernier, le compte personnel de formation a été intégré sur le site mon-compteactivite.gouv.fr à destination des salariés du secteur public comme du secteur privé.

Il précise que tout salarié cumule des droits au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui sont reportés automatiquement dans leur compte activité. Ces heures CPF peuvent être utilisées et ainsi, mener à bien les projets professionnels. Les heures de DIF (Droit individuel à la Formation) sont automatiquement reportées sur ce compte.

Il précise également que le règlement de formation reprend ce nouveau dispositif.

Il invite donc le conseil municipal à délibérer sur ce règlement de formation adopté à l'unanimité en CTP lors de sa séance du 12 Juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération N°2016-62 du 31/08/2016,

Vu l'avis de la CTP en date du 12/06/2018,

Vu le projet de règlement de formation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé du personnel,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le règlement de formation tel qu'il lui est présenté et annexé à la présente délibération.

*** Administration générale - Passation d'une convention d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » avec le Centre de Gestion 54 – N°2018-70**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le règlement européen 2016/679 « Règlement Général sur la Protection des Données » dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 Mai 2018.

Il indique que ce règlement vient à l'appui de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 avec l'apparition des grands principes de protection des données, modifiée en 2004 sous l'impulsion des évolutions technologiques et de la directive européenne du 24 octobre 1995, et enrichie par les dispositions de la loi pour une République numérique d'octobre 2016.

Il précise que ce règlement vient accentuer :

- **Le renforcement des droits des personnes**
 - *Obligation générale de transparence et de facilitation de l'exercice des droits des personnes*
 - *Création de nouveaux droits (portabilité, limitation du traitement)*
- **La logique globale de responsabilisation des organismes**
 - *Changement de culture*
 - *Nouveaux principes de protection des données personnelles « dès la conception » et « par défaut »*
 - *Rééquilibrage des situations juridiques*
 - *Recours à différents outils de conformité (Délégué à la Protection des données à nommer obligatoirement, registre, PIA, etc.) et gestion d'une documentation interne*
- **Le renforcement des sanctions**
 - *Sanctions CNIL jusqu'à 20 millions d'euros*
 - *Recours juridictionnels*

Il expose également à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le CDG 54).

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain. Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978,

*Vu la directive européenne du 24 octobre 1995,
Vu la loi pour une République numérique d'octobre 2016,
Vu le règlement européen 2016/679 « Règlement Général sur la Protection des Données » dit « RGPD » entré en vigueur le 25 Mai 2018,
Vu le projet de convention d'adhésion à ce service présenté par le CDG54,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE, à l'unanimité, de mutualiser ce service avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

AUTORISE également Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant le Délégué à la Protection des Données de Bruyères.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 6 Septembre 2018.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'AVSEA une invitation à l'inauguration de la maison de l'enfance qui aura lieu le 17 Septembre à 17 heures.

Monsieur Denis MASY donne des informations sur le Plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE) de l'année 2018. La consultation de ce marché public est consultable sur le site des marchés publics du SMIC des Vosges.

Monsieur le Maire indique que deux réunions du Conseil Municipal seront organisées après les vacances d'été, pour une présentation de l'étude de faisabilité de Pointhaie et du projet de la Place Henri Thomas.

Il précise également que les travaux Rue Pasteur en partenariat avec Vosgelis vont débiter cette année mais qu'aucune date n'est encore définie.

Monsieur Jean-Paul MENIA apporte des précisions sur les travaux d'enrochement et de curage du petit étang de Pointhaie et de sa remise en eau.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'ATA pour l'obtention de leur subvention de 3.000 euros.

Il fait part également des invitations à l'ensemble des conseillers municipaux qui proviennent de :

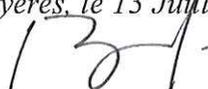
- l'Association « les Petits Débrouillards » à un moment de convivialité le vendredi 6 juillet à partir de 18 heures au terrain de motocross de Champ le Duc.
- Du Tennis Club Bruyérois à l'inauguration de l'éclairage du court n° 1 et à la remise des prix aux finalistes le dimanche 15 juillet à 13 h 30.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Madame Patricia Aubert pour le décès de sa maman et de Madame Valérie Claudel pour le décès tragique de son compagnon Michel Sauviac.

Enfin, Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour le soutien logistique de la commune lors de leur collecte de sang le 22 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

A Bruyères, le 13 Juillet 2018


Le Maire, Yves BONJEAN



RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2018-55 : Finances - Effacement de dettes

2018-56 : Finances - Subventions municipales

2018-57 : Finances – Subventions municipales – SMB Foot

2018-58 - Finances – Subventions municipales – Athlétic Club

2018-59 : Finances – Subventions municipales - Association Croc'Arts

2018-60 : Finances – Participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelles et primaire Jeanne d'Arc – Année scolaire 2017/2018

2018-61 - Finances - Mutualisation des repas avec le Collège de Bruyères

2018-62 - Travaux – Passation d'une convention pour une opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques avec Orange

2018-63 : Travaux – Passation d'une convention FCTVA avec le Département – RD 44

2018-64 : Urbanisme – Acquisition de terrain appartenant à M. et Mme CHONAVEY

2018-65 : Urbanisme – Instruction des autorisations d'occupation des sols par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des Vosges

2018-66 : Service Jeunesse – Projet Educatif Territorial (PEDT)

2018-67 : Personnel communal - Création d'un poste de grade d'attaché ou ingénieur

2018-68 : Personnel communal - Avancement de grades

2018-69 - Personnel communal - Règlement de formation

2018-70 - Administration générale - Passation d'une convention d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » avec le Centre de Gestion 54

